

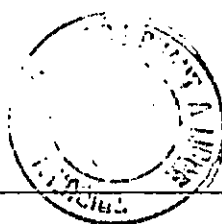


Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



10027618



10 FEV. 2010

Greffe

Dénomination : **CUMA FASTRE**

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège : rue des Héros 32 à 4000 Liège - Rocourt

N° d'entreprise : 466.344.425

Objet de l'acte : **Modification de l'objet social**

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire Francis DETERME, à Fexhe-Slins, en date du deux février deux mil dix, que les actionnaires de la société coopérative à responsabilité limitée "CUMA FASTRE", ont pris les résolutions suivantes :

1° Modification de l'objet social

A) Rapport

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément aux articles 413 du Code des sociétés, dont ses membres confirment avoir connaissance depuis plus de quinze jours.

Au rapport du conseil d'administration, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente et un décembre deux mil neuf.

Ce rapport demeurera ci-annexé, pour être déposé au greffe du tribunal de commerce avec une expédition du présent procès-verbal.

B) Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'insérer avant le dernier paragraphe de l'article 3 des statuts, le texte suivant:

La société a également pour objet le chargement, le déchargement et le transport de produits finis et semi-finis issus des récoltes agricoles. A titre d'exemple : transport de betteraves sucrières.

La société a également pour objet toute activité liée au transport en général.

2° Pouvoirs au conseil d'administration

L'assemblée confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à monsieur André FASTRE, prénommé, avec faculté de substitution, ceux d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes Administrations, en particulier au registre des personnes morales et à la taxe sur la valeur ajoutée

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps, une expédition de l'acte du 2/2/2010, comprenant une procuration, le rapport du conseil d'administration comprenant la situation comptable arrêtée au 31/12/2009, la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/02/2010 - Annexes du Moniteur belge